

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 596

Artikel: Les possibilités de formation des travailleurs sociaux en Suisse

Autor: Montet, A. de

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264180>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La votation ecclésiastique dans le canton de Neuchâtel

Nous avons déjà entretenu les lecteurs du *Mouvement* de la votation qui allait avoir lieu les 5 et 6 juillet dans le canton de Neuchâtel sur la révision du statut de l'Eglise. Une lettre adressée à la presse par l'Association cantonale pour le Suffrage féminin disait les raisons pour lesquelles les femmes, électrices en matière ecclésiastique, étaient cependant exclues de ce scrutin. Le principal journal de la ville la refusa (ce qui n'étonna personne), prétextant « son caractère marqué de propagande ». La plupart de ses confrères n'eurent pas le même scrupule. De plus, l'Union Féministe de Neuchâtel édita une affiche ainsi conçue :

FEMMES NEUCHATELOISES ?

Le sort de votre Eglise se décide sans vous !

Fidèles paroissiennes, qu'en pensez-vous ?

Placardée sur les murs du chef-lieu, promœnée pendant deux jours par un homme-sandwich, elle attirait vivement l'attention.

De leur côté, les comités partisans et adversaires du projet répandirent à profusion leurs tracts. Nous devons constater à regret que, exception faite de la *Sentinelle* et du manifeste suisse-allemand, aucun journal à notre connaissance ne sembla même supposer l'existence des femmes. On les aurait ignorées également à l'Assemblée commune des deux Eglises (nationale et indépendante), n'eût été l'intervention d'un féministe fervent, le Dr. Spinner. Qu'un tel silence ait été amèrement ressenti par les éternelles oubliées (sauf en certain cas, nous nous entendons...), on le comprend. Plusieurs d'entre elles auront reçu le premier choc qui les acheminera vers les rangs suffragistes.

Les nouveaux articles de la constitution ont été adoptés par 6728 voix contre 4828. Si l'on considère que 60 % des votants l'ont emporté, et que ces 11556 votants représentent 30 % des électeurs inscrits, on constatera que cette majorité n'est qu'une bien minime fraction du « peuple ». Si l'on ajoute que, de ce « peuple », les femmes sont exclues, on en conclura que la *Vox populi* devant laquelle il faut s'incliner n'est qu'une formule assez vide.

E. PORRET.

Les possibilités de formation des travailleurs sociaux en Suisse¹

II

Comme nous l'avons vu dans un précédent

¹ Extrait d'une étude de Mme M. Wagner-Beck, directrice de l'Ecole d'études sociales de Genève. *Revue suisse d'utilité publique*, Zurich, mars-avril 1941, fascicule 3/4.

article, le travail social touche aux domaines les plus divers ; dès lors la formation du travailleur social doit porter sur des branches très différentes des unes des autres. Ainsi la travailleuse sociale hygiéniste ne peut se confiner dans l'étude de l'hygiène et des branches qui s'y apparentent, car dans sa carrière elle rencontre les problèmes les plus complexes économiques et juridiques : il lui faut éduquer des individus ou des groupes qui lui seront confiés, non seulement par la parole, mais par un entraînement pratique, l'emploi des loisirs par exemple. S'il est important qu'elle connaisse à fond les soins à donner aux enfants, les dangers des maladies infectieuses et de l'alcoolisme, il lui faut aussi posséder des notions exactes sur les institutions de prévoyance et d'assistance, elle doit être bonne ménagère, bonne pédagogue et capable de rendre compte de la marche de son travail aux autorités ou à la société dont elle dépend.

C'est sur les données du travail pratique qu'ont été élaborés les programmes de nos Ecoles d'études sociales suisses. Ce sont des écoles de femmes ; la plus ancienne, celle de Zurich, date de 1908, mais n'offrit au début que des cours de prévoyance sociale, en particulier de protection de l'enfance. En 1918 furent fondées les Ecoles de Lucerne et de Genève, et à ce moment même, l'Ecole de Zurich reçut sa structure ac-

² Voir le *Mouvement* N° 594. Cet article résumait les travaux de diplôme sur la situation des travailleurs sociaux en Suisse, présentés aux Ecoles sociales de Zurich et de Genève par M^{mes} Hélène Frey (Zurich) et Marthe Amez-Droz (La Chaux-de-Fonds).

Pour la résistance nationale

Nous recevons de la présidente de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, Mme Vischer-Alioth, la demande de faire largement connaître dans le cercle de nos lectrices les conférences d'orientation que se proposent d'organiser en commun le « Forum Helveticum » et la Section « Armée et Foyer » de l'Armée.

Le but de ces conférences est de permettre à tous les participants de se renseigner exactement et de façon détaillée sur notre situation militaire et économique actuelle, afin de pouvoir, aussi bien par des conversations particulières que par des causeries en petits groupes, lutter contre le découragement que fait naître dans certains milieux la prolongation de la guerre. Nous pensons qu'il y a là un effort très utile à accomplir, en même temps qu'un geste dont l'inspiration est vraiment dans notre ligne nationale, en appelant ainsi chacun et chacune à contribuer efficacement au renforcement de notre volonté de résistance. Et les suffragistes verront là une tâche toute marquée conforme à leurs revendications.

Ces conférences, qui prendront probablement la forme de cours de « week-end » sont entièrement gratuites. Leurs dates, et le lieu où elles se donneront dépendront du nombre des inscriptions reçues : c'est pourquoi Mme Vischer-Alioth nous prie d'engager nos lectrices à s'inscrire sans tarder au Secrétariat du Forum Helveticum, 3, Limmatquai, Zurich.

tuelle. Elle comprend aujourd'hui un cycle d'études de 2 ans, excepté pour les surveillantes et éducatrices qui suivent l'école pendant une année, et les nurses dont la formation exige 6 mois.

L'Ecole de Lucerne (*Sozial Karitative Frauenschule*), à base confessionnelle, forme, à côté d'assistantes sociales, des aides de paroisse. Le cycle d'études comprend un peu plus de 2 ans, périodes de théories coupées par des stages.

L'Ecole de Genève forme des assistantes sociales, des directrices d'établissements hospitaliers, des secrétaires d'institutions sociales et des bibliothécaires. Depuis 1927, une école de laborantines y est attachée. Le cycle d'études exige environ 3 ans dont 15 mois sont consacrés aux études théoriques. Les élèves qui suivent une section font 12 mois de stages, 18 sur 2 sections, et présentent un travail de diplôme.

Zurich n'accepte les élèves qu'à partir de leur 23^{me} année, elles doivent avoir déjà une bonne préparation ménagère ainsi que des connaissances techniques en sténo-dactylographie. L'âge d'admission est à Genève de 18 ans, à Lucerne de 20 ans. Dans les trois écoles, la formation de la future travailleuse sociale comporte un enseignement théorique, des stages et un travail de diplôme.

Au centre de l'enseignement se place la prévoyance sociale et l'assistance. Autour de ce noyau se groupent l'hygiène, les soins aux malades, la psychologie, la pédagogie, le droit, l'économie politique, la sociologie, et des branches techniques, telles qu'exercices d'élocution et de rédaction, séminaire de secrétaires, éducation physique, jeux, activités manuelles au service de l'éducation, et enfin des branches facultatives ou d'ordre plus général, telles que philosophie, littérature française, mouvement féministe, discussion de questions morales et religieuses.

Si l'école de Lucerne, du fait de son but confessionnel, a son caractère propre, les deux autres écoles ont dans leur enseignement une concordance étonnante, malgré la divergence des programmes imprimés. Dans les trois écoles, les professeurs sont en général des praticiens, médecins spécialisés dans l'hygiène et dans la lutte contre les maladies sociales, psychologues et pédagogues ayant l'expérience des enfants difficiles, juristes dirigeant par exemple un Office des mineurs, un Bureau d'assistance, assistantes sociales, pionnières du mouvement féminin. Des visites d'établissements complètent les connaissances acquises par l'enseignement.

Les stages doivent initier l'élève aux domaines essentiels de son activité future, c'est là qu'elle acquiert une méthode pour le service des enquêtes, qu'elle prend contact avec le public, qu'elle se familiarise avec les difficultés d'ordre pratique. Pour lui faciliter péniennement cette période de travail, l'Ecole tâche de la placer au pair ou alors de lui trouver une place au lieu de domicile de sa famille. Grâce aux bons rapports entre les œuvres sociales et les écoles, on est arrivé à une entente qui facilite grandement la formation des élèves.

Le travail de diplôme est obligatoire dans les 3 écoles. A Genève les élèves le font habituellement à la fin de la période de stage et lui consacrent tout le temps nécessaire. A Lucerne, elles le font au milieu de la 2^{me} année et lui consacrent 10 semaines. A Zurich, elles le commencent pendant les derniers stages et le rédigent ensuite dans l'espace de 7 semaines. Les sujets sont proposés par une organisation suisse, (*Pro Juventute*,

Signe des temps

On sait qu'à Genève le 650^{me} anniversaire de la Confédération vient d'être célébré de manière impressionnante et émouvante par la jeunesse des écoles, les 5 et 6 juillet dernier. Alors que la première journée, réservée aux « moins de quinze ans » avait été organisée avec des chœurs, des jeux de drapaux, etc., la seconde, consacrée à la jeunesse de 15 à 20 ans, comprenait essentiellement deux discours de jeunes ; et là est le fait que nous tenons à signaler, un discours d'un jeune homme, apprenti mécanicien, et d'une jeune fille. Mlle Madeleine de Ziegler, élève de l'École latine à l'Ecole supérieure des jeunes filles. Discours d'une inspiration toute personnelle et qui marque bien la volonté et la raison d'être Suisse de la génération qui monte.

Mais ce qui a paru tout naturel, qu'une jeune fille vint ainsi prendre sa place devant le micro, de même que la participation de toute cette foule féminine au serment des « citoyens et citoyennes de demain » n'est-il pas révélateur de la marche des temps ? et c'est de quoi nous nous félicitons chaleureusement, au point de vue civique comme au point de vue féministe.

E. Go.

L'Association suisse de politique sociale, le Cartel d'hygiène sociale) ou encore ils sont d'as à une enquête internationale.

Nos Ecoles sociales ne pourraient vivre des écologies qui sont de 660 fr. à Lucerne, de 780 fr. à Zurich et de 840 à 920 fr. à Genève. Elles jouissent d'une subvention fédérale, celles de Lucerne et de Zurich reçoivent de plus une subvention cantonale et celle de Genève des cotisations de ses membres.

A côté de ces écoles de femmes, la Suisse possède pour la formation des travailleurs sociaux spécialisés dans le domaine pédagogique l'Institut des sciences d'éducation à Genève et le *Heilpädagogische Seminar* à Zurich. Les aides de paroisse sont formées à Genève par l'Institut des Ministères féminins, tandis qu'à Zurich les femmes désirent se vouer à cette activité spéciale ont la possibilité, après avoir terminé l'Ecole sociale, de suivre un cours de six mois organisé par cette Ecole en commun avec les autorités de l'Eglise réformée.

Nous ne pouvons entrer dans les détails que donne Mme Wagner sur les Conférences nationales organisées par telle ou telle Association suisse, qui donnent parfois l'impulsion à des travaux spéciaux et qui sont un moyen précieux de compléter la formation de nos travailleurs sociaux. Quant à la formation des travailleurs masculins, nous avons déjà constaté dans un premier article qu'aucune préparation spéciale n'est prévue pour eux. Il est à espérer que les expériences faites dans le travail pratique et les vœux des travailleurs sociaux décideront nos Universités ou des écoles spéciales à combler cette lacune évidente.

A. de MONTET.

La lutte contre la prostitution dans l'armée anglaise

Un article du *Bulletin* du Conseil International des Femmes confirme ce que nous savions déjà, soit que, dès le début de la guerre, le *War Office* britannique, préconisant diverses mesures à prendre (ou à ne pas prendre) pour lutter contre les maladies vénériennes avait

certaines tournées, évitant ainsi le poids considérable de leur sac pour une seule tournée. L'uniforme se borna au début à la traditionnelle pèlerine de drap ou de caoutchouc, et au brassard marqué P. T. T., et ce n'est que plus récemment que l'on a introduit d'abord un chapeau de feutre, puis une légère casquette, ainsi que le fourreau qui protège les vêtements autour de la table de triage. Quant à la question toujours épineuse du salaire féminin comparé au salaire masculin, il semble qu'en principe, ce salaire ait été le même, quoique toutes les factrices n'aient pas travaillé aussi longtemps que leurs collègues ; comme eux, elles ont eu droit à un jour de congé payé par semaine, et à des indemnités calculées sur la base de leurs heures de travail.

D'une manière générale, l'expérience a été tout à fait satisfaisante, et seuls quelques grinchus invétérés ont manifesté de la surprise à recevoir leur courrier des mains d'une femme, alors qu'au contraire le grand public appréciait la rapidité de mouvements, les gestes déliés, le savoir-faire, ainsi que la politesse et la bonne grâce des nouvelles fonctionnaires. De tout ceci, il faut parler au passé, car — et ceci coupe court à certaines attaques entendues contre l'emploi des femmes dans les postes, — l'Administration ne songe à l'emploi qu'en cas de nécessité de remplaçants qui peuvent rendre les plus grands services, lors de situations difficiles ou extraordinaires, mais qui, une fois les circonstances normales rétablies, rentrent dans la foule et laissent leur place à leurs collègues démoobilisés. Qu'il soit préférable pour elles, pratiquement, comme pour nous féministes, théoriquement, d'être au clair sur cette situation, cela est certain ; mais

Nos femmes facteurs... ou factrices ?

La mobilisation générale de septembre 1939 ayant appelé 4.000 fonctionnaires des postes sous les drapeaux, nous apprend un fort intéressant article de la *Revue des Postes*,¹ et ceci sans que, comme au cours de la précédente guerre, l'importance du trafic postal eût diminué : bien au contraire ! L'Administration fédérale, après avoir essayé diverses mesures temporaires se trouva, lors de la seconde mobilisation générale de mai 1940, dans l'obligation absolue de faire appel à de nouvelles forces pour assurer le service. Et c'est alors que l'on vit apparaître chez nous les femmes facteurs.

Ce n'était pas cependant, comme on s'est plu à le croire, une nouveauté complète, et pas besoin n'était de chercher en Finlande ou au Danemark des précédents. En effet, certains villages de campagne ou de montagne connaissaient déjà depuis bien des années des porteurs de lettres, membres de la famille ou employées particulières des titulaires de bureaux secondaires, qui, par tous les temps, sous le soleil comme sous la neige, accomplissaient ponctuellement leur travail : citons en exemple, cette Emma Hiltbrand, porteuse de lettres à Nidau, qui pendant 43 ans assura régulièrement le service de plusieurs villages, ou encore bien des jeunes Valaisannes ou Grisonnes, qui remplacent allègrement leur père ou leur frère dans la distribution du courrier. Mais cette fois-ci c'était un caractère beaucoup plus officiel que l'on allait leur donner ; et très

¹ N° 3, du 1^{er} mai 1941.



Cliché aimablement prêté par la «Revue des Postes»

La porteuse de lettres valaisanne (Evölène)

vite après un bref cours préparatoire, et quelques jours de pratique sous la direction d'un collègue masculin. Les premières « factrices » déboulèrent, dans les rues de Berne d'abord, de la plupart des villes suisses ensuite. On en compta ainsi 404, réparties entre 11 villes, Zurich, St-Gall et Lausanne en présentant le plus fort contingent. Les plus jeunes avaient 16 ans (à Bellinzona), les plus âgées, 53 (à Bâle et St-Gall). On ne nous dit pas combien étaient mariées, et combien étaient célibataires, ce qui aurait été tout spécialement intéressant, en ces temps d'attaques contre le travail des femmes mariées ; mais il est à relever que, alors que l'on avait d'abord pensé

faire merveille en engageant des membres de la famille de fonctionnaires postaux, l'expérience prouva qu'elles n'avaient pas pour tout cela fait un apprentissage plus court ou meilleur que celles qui provenaient de milieux étrangers à l'Administration des P. T. T.

Cette incorporation des femmes se fit sans difficultés. Dans certains cas, on dut procéder, il est vrai, à une autre répartition du travail ; et à peu près partout, des mesures, déjà prévues pour les facteurs masculins, furent prises, en créant dans certains quartiers des dépôts, où le courrier est apporté par camion ou par remorqueur cycliste, et où les messagers vont se charger pour